

taux ou des ambulances, elle y fera flotter un drapeau blanc à croix rouge, qui devra toujours être accompagné du drapeau national.

ART. 35.

Un règlement, élaboré sur la base des présents statuts, déterminera les droits et les devoirs des sociétaires, ainsi que tous les détails relatifs à l'administration intérieure et au fonctionnement de la Société.

ART. 36.

Les statuts ne pourront être modifiés que sur la proposition du Comité. Les modifications proposées devront être adoptées par la majorité des membres du Comité et de l'Association, convoqués à cet effet.

ART. 37.

Ces statuts seront imprimés et envoyés aux sociétaires de toute la péninsule et des possessions d'outre-mer, à toutes les associations analogues, ainsi qu'aux bibliothèques publiques, nationales et étrangères. Ils seront auparavant présentés aux protecteurs et vice-protecteurs de l'Association, ainsi qu'aux autorités, et soumis à l'approbation du gouvernement.

Madrid, 18 juillet 1888.

Par décision du Comité :

Le Président,

LUIS PEREZ RICO.

Le 2^e Secrétaire,

GREGORIO TORNERO Y MUNOZ.

Ces statuts révisés ont reçu l'approbation de S. E. le gouverneur civil de Madrid, le 16 juin 1888.

JAPON

CÉLÉBRATION DU VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA CROIX-ROUGE

La Société japonaise de la Croix-Rouge, répondant à l'invitation du Comité international, a célébré à Tokio, le 26 octobre 1888, la fête commémorative du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Croix-Rouge.

L'emplacement choisi pour cette solennité fut le Club des

nobles, situé dans le jardin public de Uyeno, bien connu des étrangers. Ce club n'étant pas assez grand, on a utilisé aussi l'Ecole impériale de musique et l'hôtel de la Société des beaux arts, qui se trouvent dans son voisinage. L'hôtel de la Société des beaux arts était destiné à recevoir S. M. l'impératrice, protectrice de la Société, les princes de la famille impériale, les membres du cabinet, le corps diplomatique, etc. Les membres de la Société devaient se réunir à l'Ecole de musique.

On avait décidé aussi de profiter de cette occasion solennelle pour distribuer aux membres titulaires de la Société leurs insignes, nouvellement créés, et pour décerner les insignes du mérite à ceux d'entre eux qui ont rendu à la Société des services éminents ou lui ont fait des donations importantes.

Une forte pluie qui tombait la veille cessa heureusement dans la matinée; un beau soleil éclairait le bois de Uyeno, où se pressait la foule attirée par cette fête.

Vers midi et demi, commençaient à arriver les membres de la Société, à qui leurs insignes ont été remis au fur et à mesure de leur arrivée. Les invités ont suivi les membres de la Société et, enfin, l'impératrice arriva à la Société des beaux arts à deux heures et demie. Elle fut reçue sur l'escalier par S. A. I. le prince Komatsu, président d'honneur, et conduite au salon d'honneur. A trois heures précises, Sa Majesté se rendit au Club des nobles. La salle où devait avoir lieu la cérémonie était décorée avec une simplicité élégante. Derrière la place d'honneur destinée à Sa Majesté se trouvait suspendu un grand tableau de la Croix-Rouge, encadré par des fleurs de chrysanthème et entouré d'un faisceau de pavillons des pays ralliés à la Convention de Genève. Au-dessous était placé un grand vase en bronze, avec des fleurs de chrysanthème et des branches de bambou artistement arrangées.

La salle était littéralement comble. Les assistants, au nombre de plus de 1,700, se pressaient autour de Sa Majesté qui prononça les paroles suivantes :

« Je suis bien satisfaite de ce que vous célébrez aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Croix-Rouge et je fais des vœux pour la prospérité de votre œuvre. »

Le prince Komatsu, président d'honneur, s'exprima ainsi pour remercier l'impératrice :

« MADAME,

« Nous sommes profondément reconnaissants à Votre Majesté de ce qu'elle daigne honorer de sa présence la fête que nous célébrons aujourd'hui pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de la Croix-Rouge. Si nous pouvons fêter cette date mémorable avec tant d'éclat, nous le devons à la faveur chaque jour plus grande que la Couronne daigne accorder à la Société. Nous sommes persuadés que cette solennité servira à attirer l'attention du public sur les résultats de l'œuvre, et à accélérer ses progrès en lui donnant une vive impulsion. Nous nous efforcerons d'en profiter pour poursuivre la réalisation de notre but et égaler en prospérité les sociétés étrangères, nos aînées. Ce sera le moyen de nous acquitter au moins d'une partie de notre dette de reconnaissance envers la Couronne. »

Le vicomte Sano, président de la Société, prononça alors le discours suivant :

« MESDAMES, MESSIEURS ;

« Nous vous avons informés, il y a quelques temps, de l'invitation que nous avons reçue du Comité international de Genève, de fêter le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Croix-Rouge.

« En célébrant ici cette fête commémorative, je suis, comme vous, vivement reconnaissant à S. M. l'impératrice de l'insigne faveur qu'elle accorde à la Société en daignant y assister elle-même.

« Aujourd'hui, les pays qui, se ralliant à l'œuvre de la Croix-Rouge, ont signé la Convention de Genève, sont répandus sur les deux hémisphères. La neutralité des ambulances et du personnel sanitaire, ainsi que l'obligation de recevoir et de soigner les blessés et malades à quelque pays qu'ils appartiennent, sont des principes qui ont pris place dans le droit international. Chaque pays possède, en outre, une société privée de la Croix-Rouge qui, en temps de guerre, s'occupe des secours et qui, pendant la paix, en fait les préparatifs. Nous sommes frappés d'admiration devant les efforts qu'on prodigue à l'œuvre humanitaire de secours aux blessés, pendant qu'on poursuit activement les préparatifs militaires pour défendre la patrie. Aussi, toutes les sociétés de secours ont-elles

répondu avec empressement à l'invitation du Comité international, qui a pris l'heureuse initiative de fêter le vingt-cinquième anniversaire de la Croix-Rouge.

« Lorsque la conférence réunie à Genève, sur l'initiative de la Société d'utilité publique, pour examiner les moyens d'améliorer le sort des blessés militaires, a résolu de fonder des sociétés de secours et de conseiller aux gouvernements de reconnaître la neutralité des ambulances et du personnel sanitaire, on ne s'est pas flatté, sans doute, d'obtenir en vingt-cinq ans d'aussi magnifiques résultats.

« Mais, la Suisse et onze autres gouvernements se sont hâtés de suivre ces conseils et ont conclu l'année suivante la célèbre Convention de Genève. Le nombre des gouvernements adhérents a successivement augmenté, des sociétés de secours ont aussi été fondées et l'œuvre est parvenue ainsi à son degré actuel de prospérité. On peut dire que ce sont là des progrès vraiment inespérés.

« Quant à l'origine de l'adoption d'une croix rouge comme symbole de cette œuvre humanitaire, c'est la nécessité, sentie par la conférence de 1863, d'adopter un signe uniforme pour reconnaître le personnel sanitaire. On prit, en l'invertissant, le pavillon de la Suisse, pays promoteur de l'œuvre, qui est une croix blanche sur fond rouge. Lorsque les gouvernements ont signé la Convention de Genève, ils ont pris ce signe pour l'usage des ambulances et du personnel sanitaire. De là, la Croix-Rouge est devenue le symbole de l'œuvre de secours, sans aucune distinction de race ni de religion, et son usage se répand dans le monde entier.

« Pourquoi l'œuvre de secours a-t-elle obtenu de si beaux résultats? C'est qu'elle est l'expression d'un sentiment d'humanité naturel à l'homme, qu'elle répond à l'amour sublime de la patrie, et qu'enfin elle satisfait le besoin réel de pouvoir à l'insuffisance du corps sanitaire de l'armée. Ce n'est pas exagérer de dire qu'une œuvre comme celle de la Croix-Rouge mérite d'être inscrite en lettres d'or dans l'histoire de la civilisation du XIX^e siècle.

* Grâce au patronage de la Couronne et au concours de personnes charitables, la base de notre société, dont la fondation est relativement récente, se consolide chaque jour. Reconnue par le Comité international de Genève, et mise en relation avec les so-

ciétés étrangères, elle peut célébrer avec elles la fête d'aujourd'hui¹. J'en suis très heureux pour elle.

« Mais, le but de cette fête n'est pas de se contenter des beaux résultats du passé ; il est d'exciter l'ardeur et d'accélérer les progrès. En me félicitant donc avec vous des résultats obtenus en vingt-cinq ans, je suis convaincu que vous allez redoubler de courage pour développer notre Société et répondre à la haute faveur de la Couronne. Alors, la prospérité de la Société ira en croissant, et le but que s'est proposé le Comité international, qui a pris l'initiative de la fête commémorative, se trouvera atteint. »

Après ce discours, le prince Komatsu a remis, en présence de l'impératrice, les insignes du mérite aux personnes suivantes :

- MM. le comte Ito, président du conseil privé.
- Le comte Yamagata, ministre de l'intérieur.
- Le comte Saigo, ministre de la marine.
- Le comte Oyama, ministre de la guerre.
- Le vicomte Hijikata, ministre de la maison de l'empereur.
- Le vicomte Sano, conseiller privé.
- Le vicomte Ogin, vice-chancelier des ordres impériaux.
- Hashimoto, médecin en chef de l'armée.
- Ishiguro, médecin-inspecteur.
- Le vicomte Sakurai.
- Le vicomte Matsudaira (josko).
- Asami, négociant.
- Iwasaki (Yanosuke) rentier.
- Iwasaki (Kinya), rentier.
- Nishimura, sous-directeur de la banque Mitsui.
- Mitsui (Koki), banquier.
- Kasano, négociant.
- Mogi, négociant.

¹ Aux renseignements que nous avons publiés sur ce sujet dans notre 77^e Bulletin (Voyez p. 1 et suiv.), nous pouvons ajouter que la Société péruvienne a consacré son 4^e Bulletin, tout entier, au récit de la célébration à Lima de l'anniversaire du 26 octobre, et que la Société espagnole a publié, dans un numéro extraordinaire de son journal : « La caridad en la guerra » (n^o 225) un compte rendu de cette même journée en Espagne. La Société suédoise, de son côté, a fait imprimer le discours prononcé le 26 octobre, à Stockholm, par M. le Dr Göransson.

Minoda, négociant.

Otami, négociant.

Nakagawa, négociant.

Hara (Rohuro), directeur de la banque d'espèces de Yoko-
[hama.

Hara (Zensaburo), négociant.

Hiranuma, négociant.

Ces insignes avaient été préalablement offerts à Leurs Majestés l'empereur, l'impératrice et l'impératrice douairière, à Leurs Altesses Impériales le prince et la princesse Komatsu et le prince et la princesse Arisugawa.

Après la cérémonie, Sa Majesté se rendit de nouveau à la Société des beaux-arts et rentra au palais vers quatre heures et demie.

Pendant la fête, trois corps de musique, mis gracieusement à la disposition de la Société par les ministres de la maison de l'empereur, de la guerre et de la marine, ont joué l'hymne national et les meilleurs morceaux de leur répertoire. On a seulement regretté qu'un chant, composé exprès pour la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Croix-Rouge, n'ait pas pu être exécuté, faute du temps nécessaire pour le mettre en musique.

Le soir, le bureau de la Société s'est réuni dans un banquet; plusieurs discours y ont été prononcés.

La Société a, en outre, envoyé une dépêche de félicitations au Comité international de Genève.

Les départements n'ont pas manqué de s'associer à cette fête; notamment, les comités d'Osaka, de Gumma, d'Aomori, de Wakayama, de Kochi, d'Aichi, de Miyagi, et de Nagasaki, ainsi que les deux sections de Shimane et de Hiroshima, l'ont célébrée avec enthousiasme, et plusieurs d'entre eux ont adressé le jour même au comité central des dépêches de félicitations.

En envoyant au Comité international le compte rendu qu'on vient de lire, le Comité japonais ajoutait, dans une lettre datée du 15 février 1889 :

« Nous sommes heureux de pouvoir vous dire que cette solennité, dont vous avez pris l'initiative, a porté des fruits. Elle a donné une vive impulsion à notre œuvre et a provoqué de nom-

breuses adhésions. Le nombre de nos associés, qui n'était que de 5000 au mois d'août 1888, s'élève maintenant à 30,000. La célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Croix-Rouge a été évidemment un des facteurs les plus puissants de cet accroissement extraordinaire. •

NORWÈGE

LA SOCIÉTÉ NORWÉGIENNE EN 1887-88

Le Comité central de Christiania a publié un rapport sur les travaux de la Société norvégienne, du 1^{er} novembre 1887 au 31 octobre 1888. Il témoigne du grand intérêt que prend cette association aux diverses manifestations de la Croix-Rouge dans les autres pays. Le Comité se fait, avec raison, un devoir de tenir tous les membres au courant des principaux événements qui s'y rapportent. C'est ainsi que son exposé signale la publication du compte rendu de la conférence de Carlsruhe, dont plusieurs exemplaires ont été distribués aux principales sociétés médicales du pays; le prix offert par l'impératrice Augusta et le concours pour l'aménagement intérieur des baraques d'ambulance; l'exposition internationale de Bruxelles; la célébration du 25^{me} anniversaire de la fondation de la Croix-Rouge; la publication de l'album du matériel de la Société française; l'enquête sur l'activité maritime de la Croix-Rouge; le règlement de guerre de la Société italienne, etc.

Quant à l'activité locale du Comité norvégien, son rapport nous apprend seulement qu'un arrangement a été conclu pour que les publications appartenant à la Société fussent déposées dans les bureaux de l'état major de l'armée, où elles seront accessibles aux lecteurs.

La fortune de la Société était, à la fin de l'exercice, d'environ 41,000 fr.